

portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR pour un montant de 2 497.50 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société CPO en date du 02/12/2024.

Considérant que la société CPO propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société CPO, pour l'achat de Gazole Non Routier d'un montant de 2 497.50 € HT.

Bernay, le 03/12/2024.

signé électroniquement le 05/12/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

